

PRÉFECTURE DES LANDES

2ème DIRECTION
3ème BUREAU

PR/2D/75/430

JD/MT

LE PREFET DES LANDES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi;

VU l'avis de la Commission départementale des objets mobiliers en date du 17 octobre 1975;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général;

A R R E T E :

Article 1er. - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés

Commune : RETJONS

Edifice : Eglise

- PM40000558 / - Maître-autel, rétable, tabernacle et son exposition et décoration du chœur comprenant, deux statues, (Saint Pierre et Saint Paul), deux statuettes, un crucifix, quatre chandeliers, boiseries, bois sculpté et doré, XVIII° siècle
- PM40000559 / - lustre, bronze doré et cristaux, 1ère moitié XIX° siècle
- PM40000560 / - table, bois sculpté, XVIII° siècle
- PM40000561 / - Saint Louis, statue, bois doré, XIX° siècle
- PM40000562 / - deux bénitiers, pierre sculptée, XVIII° siècle
- PM40000563 / - deux supports de statue, bois sculpté, XIX° siècle
- PM40000564 / - Décor de l'autel de la Vierge : une statue de la Vierge et un crucifix, bois doré, XVIII° et XIX° siècles
- PM40000565 / - deux thabors, bois sculpté et doré, XVIII° siècle.

.../...